



Déclaration de Bruxelles de l'association européenne d'agroforesterie (EURAF)

C'est MAINTENANT, le temps de l'agroforesterie en Europe !

Bruxelles, le 10 10 2012

L'agroforesterie, mélange délibéré d'arbres avec les cultures ou l'élevage, constitue un élément-clé de la sécurité alimentaire et énergétique dans un monde imprévisible, affecté par le changement climatique et la raréfaction des énergies fossiles.

L'EURAF vient d'organiser, à Bruxelles, les 9 et 10 septembre 2012, la première conférence scientifique sur l'agroforesterie, avec des participants de 17 pays européens et des délégués d'Amérique et d'Afrique. Cette conférence a permis de débattre sur les éléments de preuve d'une productivité accrue et de services écosystémiques efficacement assurés par l'agroforesterie, avec plus de 50 présentations proposées aux participants.

Les systèmes agroforestiers comprennent toutes les formes arborées, qu'elles soient en périphérie ou à l'intérieur de parcelles cultivées ou pâturées. La productivité des systèmes agroforestiers est démontrée à la fois par des expérimentations scientifiques et des témoignages d'agriculteurs, avec un accroissement de la productivité agricole pouvant atteindre 40% sans intrants supplémentaires. L'agroforesterie est aussi une partie de la solution au challenge de la bioénergie auquel l'Europe est actuellement confrontée, et offrira des possibilités d'emplois non-délocalisables. L'agroforesterie assure des services environnementaux comme l'adaptation au changement climatique et son atténuation, la limitation de l'érosion des sols, la protection de l'eau, la préservation de la biodiversité et la prévention des incendies en zone de risque.

En guise de conclusion de la conférence, tous les participants, membres de l'EURAF, ont validé les 7 points suivants :

- 1) Les systèmes agroforestiers traditionnels doivent être reconnus et renouvelés et l'installation de systèmes agroforestiers innovants doit être promue.*
- 2) Les systèmes agroforestiers doivent être totalement éligibles au premier pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) et le seuil de 50 arbres à l'hectare doit être supprimé.*
- 3) Des mesures en faveur de toutes les agroforesteries doivent être maintenues au deuxième pilier de la PAC afin d'aider les agriculteurs à installer des systèmes agroforestiers (comprenant les haies) adaptés à leur territoire.*
- 4) Une mesure en faveur de l'agroforesterie devra être intégrée au deuxième pilier afin d'aider les agriculteurs à entretenir et rénover les systèmes agroforestiers traditionnels menacés.*
- 5) Comme l'agroforesterie peut être mise en œuvre dans toute l'Europe, les mesures en faveur de l'agroforesterie du pilier 2 pourraient être obligatoires dans le règlement relatif au développement rural de chaque état-membre.*
- 6) Les systèmes agroforestiers devraient être reconnus comme surfaces à objectif environnemental des exploitations*
- 7) Les contributions des systèmes agroforestiers concernant l'adaptation au changement climatique et à son atténuation devraient être reconnues et prises en compte dans la Politique Climatique de l'Union Européenne*

Des propositions plus détaillées pour une Politique Agricole Commune favorable à l'agroforesterie sont disponibles sur le site de l'EURAF : www.agroforestry.eu



AGROFORESTERIE
association française

Les partenaires Français de l'EURAF